

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-et-unième session du Comité pour les plantes
Veracruz (Mexique), 2-8 mai 2014

Interprétation et application de la Convention

Commerce d'espèces et conservation

Nomenclature normalisée

NOMENCLATURE MODIFIÉE POUR L'ESPÈCE *ALOE*

1. Le présent document est préparé par l'autorité scientifique de l'Afrique du Sud*.
2. Le rapport ci-joint (Grace et Klopper) porte sur les points suivants :
 - a) À la lumière d'études phylogénétiques, des modifications ont été apportées au concept du genre *Aloe*. Trois petits genres d'espèces auparavant incluses sous *Aloe* ont été circonscrits : *Aloidendron* (6 taxons), *Aloiampelos* (10 taxons) et l'inhabituel *Kumara plicatilis* endémique du Cap ont été classés dans un genre qui leur est propre. De plus, quatre espèces du genre *Chortolirion* ont été incluses sous *Aloe*.
 - b) Il peut y avoir confusion lorsque les négociants utilisent les anciens ou les nouveaux noms. Les spécimens de ces taxons ont été exportés depuis l'Afrique du Sud au cours des dix dernières années, en particulier *Aloe ciliaris* (maintenant *Aloiampelos ciliaris*), *Aloe tenuior* (maintenant *Aloiampelos tenuior*), *Aloe dichotoma* (maintenant *Aloidendron dichotomum*), *Aloe pillansii* (maintenant *Aloidendron pillansii*), *Aloe ramosissima* (maintenant *Aloidendron ramosissimum*) et *Aloe plicatilis* (maintenant *Kumara plicatilis*).
 - c) Le Comité pour les plantes est tenu d'examiner la nomenclature modifiée et recommande que les annexes et les listes CITES soient mises à jour en conséquence pour que les organes de gestion puissent réguler de façon adéquate le commerce international de tous les spécimens.
3. Cette question figure dans le document préparé par le spécialiste de la nomenclature du Comité pour les plantes.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

Recommandation au Comité pour les plantes CITES : changements de noms concernant le genre *Aloe* et d'autres genres apparentés

Olwen M. Grace¹ et Ronell R. Klopper^{2,3}

- ¹ Jodrell Laboratory, Jardins botaniques royaux de Kew, Surrey, TW9 3DS, Royaume-Uni
- ² Biosystematics Research & Biodiversity Collections Division, Institut sud-africain pour la biodiversité aquatique, Private Bag X101, Pretoria 0001, République d'Afrique du Sud
- ³ H.G.W.J. Schweickerdt Herbarium, Département de phytologie, Université de Pretoria, Pretoria 0002, République d'Afrique du Sud

Contexte

Le genre *Aloe* L. comprend plus ou moins 575 espèces de plantes succulentes natives de la flore du continent africain, de la péninsule Arabique, de l'île de Socotra et de Madagascar ainsi que des îles Seychelles, des Mascareignes et des Comores dans l'océan Indien. Plusieurs espèces d'*Aloe* sont présentes dans la flore invasive ou naturalisée de la Méditerranée, de l'Inde, de certaines zones d'Amérique du Nord ou du Sud, des Caraïbes et de l'Australie. Comme beaucoup de plantes succulentes, les aloès sont prélevés par des amateurs et sont grandement utilisés et commercialisés en horticulture. Certaines espèces inhabituelles et rares, comme l'espèce d'*Aloe* endémique de Madagascar, sont particulièrement recherchées. Les aloès sont culturellement importants dans toute leur aire de répartition. Les préoccupations liées à leur conservation sont reflétées dans les protections locales et internationales qui leur sont reconnues (Grace, 2011).

Vingt-deux espèces d'*Aloe* sont inscrites à l'Annexe I de la CITES et les autres sont inscrites en tant qu'*Aloe* spp. à l'Annexe II. Voici le texte de l'Annexe II :

***Aloe* spp.**^{#4} (Sauf les espèces inscrites à l'Annexe I et *Aloe vera*, également appelée *Aloe barbadensis*, qui n'est pas inscrite aux annexes)

#4 Toutes les parties et tous les produits, sauf :

- a) les graines (y compris les gousses d'*Orchidaceae*), les spores et le pollen (y compris les pollinies). La dérogation ne s'applique ni aux graines de *Cactaceae* spp. exportées du Mexique, ni aux graines de *Beccariophoenix madagascariensis* et de *Neodypsis decaryi* exportées de Madagascar;
- b) les cultures de plantules ou de tissus obtenues *in vitro* en milieu solide ou liquide et transportées en conteneurs stériles;
- c) les fleurs coupées provenant de plantes reproduites artificiellement;
- d) les fruits, et leurs parties et produits, des plantes acclimatées ou reproduites artificiellement du genre *Vanilla* (*Orchidaceae*) et de la famille *Cactaceae*;
- e) les tiges, les fleurs, et leurs parties et produits, des plantes acclimatées ou reproduites artificiellement des genres *Opuntia* sous-genre *Opuntia* et *Selenicereus* (*Cactaceae*); et
- f) les produits finis d'*Euphorbia antisyphilitica* emballés et prêts pour le commerce de détail.

Une seule espèce, *Aloe vera*, est exclue des annexes CITES, car elle est cultivée comme produit végétal naturel commercial et n'est pas présente dans la nature. Il n'y a donc pas de risque perçu lié au commerce de cette espèce. La liste CITES des *Aloe* a été préparée par le professeur Leonard E. Newton (Newton, 2001).

Récents changements taxonomiques

Le système de l'Angiosperm Phylogeny Group place *Aloe* dans la famille Xanthorrhoeaceae, sous-famille Asphodeloideae (APG3). Les premiers noms de cette famille, Aloaceae et Asphodelaceae, continuent d'être utilisés. Le dernier était présenté « entre crochets » dans le système APG2. On a récemment proposé de conserver le nom de la famille Asphodelaceae, qui avait été donné avant le nom Xanthorrhoeaceae [déjà inclus dans la liste des noms de famille conservés du Code international de nomenclature pour les algues, les champignons et les plantes (McNeill *et coll.* 2012)] (Klopper *et coll.* 2013). Si cette proposition est retenue, le nom correct de la famille pour le genre *Aloe* sera Asphodelaceae. Le nom de la famille utilisé pour *Aloe* (c'est-à-dire Xanthorrhoeaceae, sous-famille Asphodeloideae ou Asphodelaceae) a peu d'incidence sur l'application des règlements CITES. Selon nous, le nom de famille Asphodelaceae est plus largement accepté par la communauté en général et par les spécialistes.

À la lumière d'études phylogénétiques, des modifications ont été apportées au concept du genre *Aloe*. (Grace *et coll.*, 2013). Trois petits genres d'espèces auparavant incluses sous *Aloe* ont été circonscrits : *Aloidendron* (6 taxons), *Aloiampelos* (10 taxons) et l'inhabituel *Kumara plicatilis* endémique du Cap ont été classés dans un genre qui leur est propre. De plus, quatre espèces du genre *Chortolirion* ont été incluses sous *Aloe*. (Grace *et coll.*, 2013; Daru *et coll.*, 2013; Klopper *et coll.*, 2013). La liste des nouvelles combinaisons se trouve dans le tableau ci-dessous :

Résumé des changements de noms sous *Aloe* et d'autres genres apparentés pertinents à la CITES

.	NOM ACCEPTÉ	SYNONYMES RÉCENTS	ANNEXE CITES
1	<i>Aloiampelos ciliaris</i> (Haw.) Klopper et Gideon F.Sm.	<i>Aloe ciliaris</i> Haw.	II
2	<i>Aloiampelos ciliaris</i> var. <i>redacta</i> (S.Carter) Klopper et Gideon F.Sm.	<i>Aloe ciliaris</i> var. <i>redacta</i> S.Carter	II
3	<i>Aloiampelos ciliaris</i> var. <i>tidmarshii</i> (Schönland) Klopper et Gideon F.Sm.	<i>Aloe ciliaris</i> var. <i>tidmarshii</i> Schönland; <i>Aloe tidmarshii</i> (Schönland) F.S.Mull. ex R.A.Dyer	II
4	<i>Aloiampelos commixta</i> (A.Berger) Klopper et Gideon F.Sm.	<i>Aloe commixta</i> A.Berger	II
5	<i>Aloiampelos decumbens</i> (Reynolds) Klopper et Gideon F.Sm.	<i>Aloe gracilis</i> var. <i>decumbens</i> Reynolds; <i>Aloe decumbens</i> (Reynolds) Van Jaarsv.	II
6	<i>Aloiampelos gracilis</i> (Haw.) Klopper et Gideon F.Sm.	<i>Aloe gracilis</i> Haw.	II
7	<i>Aloiampelos juddii</i> (Van Jaarsv.) Klopper et Gideon F.Sm.	<i>Aloe juddii</i> Van Jaarsv.	II
8	<i>Aloiampelos striatula</i> (Haw.) Klopper et Gideon F.Sm.	<i>Aloe striatula</i> Haw.	II
9	<i>Aloiampelos striatula</i> var. <i>caesia</i> (Reynolds) Klopper et Gideon F.Sm.	<i>Aloe striatula</i> var. <i>caesia</i> Reynolds	II
10	<i>Aloiampelos tenuior</i> (Haw.) Klopper et Gideon F.Sm.	<i>Aloe tenuior</i> Haw.	II
11	<i>Aloidendron barberae</i> (Dyer) Klopper et Gideon F. Sm.	<i>Aloe barberae</i> Dyer; <i>Aloe bainesii</i> Dyer	II
12	<i>Aloidendron dichotomum</i> (Masson) Klopper et Gideon F. Sm.	<i>Aloe dichotoma</i> Masson	II
13	<i>Aloidendron eminens</i> (Reynolds et P.R.O.Bally) Klopper et Gideon F.Sm.	<i>Aloe eminens</i> Reynolds et P.R.O.Bally	II
14	<i>Aloidendron pillansii</i> (L.Guthrie) Klopper et Gideon F.Sm.	<i>Aloe pillansii</i> L.Guthrie; <i>Aloe dichotoma</i> subsp. <i>pillansii</i> (L.Guthrie) Zonn.	I
15	<i>Aloidendron ramosissimum</i> (Pillans) Klopper et Gideon F.Sm.	<i>Aloe ramosissima</i> Pillans; <i>Aloe dichotoma</i> var. <i>ramosissima</i> (Pillans) Glen et D.S.Hardy; <i>Aloe dichotoma</i> subsp. <i>ramosissima</i> (Pillans) Zonn.	II
16	<i>Aloidendron tongaense</i> (Van Jaarsv.) Klopper et Gideon F.Sm.	<i>Aloe tongaensis</i> Van Jaarsv.	II

.	NOM ACCEPTÉ	SYNONYMES RÉCENTS	ANNEXE CITES
17	<i>Kumara plicatilis</i> (L.) G.D.Rowley	<i>Aloe plicatilis</i> (L.) Mill.; <i>Kumara disticha</i> sensu Medik.	II
18	<i>Aloe welwitschii</i> Klopper et Gideon F.Sm.	<i>Haworthia angolensis</i> Baker; <i>Chortolirion angolense</i> (Baker) A.Berger	II
19	<i>Aloe subspicata</i> (Baker) Boatwr. et J.C.Manning	<i>Haworthia subspicata</i> Baker; <i>Chortolirion subspicatum</i> (Baker) A.Berger	II
20	<i>Aloe barendii</i> Klopper et Gideon F.Sm.	<i>Haworthia tenuifolia</i> Engl.; <i>Chortolirion tenuifolium</i> (Engl.) A.Berger; <i>Aloe tenuifolia</i> (Engl.) Boatwr. et J.C.Manning (<i>nom. illegit.</i>)	II
21	<i>Aloe jeppeae</i> Klopper et Gideon F.Sm.	<i>Chortolirion latifolium</i> Zonn. et G.P.J.Fritz; <i>Aloe aestivalis</i> Boatwr. et J.C.Manning (<i>nom. illegit.</i>)	II

Les changements apportés à la nomenclature du genre *Aloe* peuvent avoir des incidences sur l'application des règlements CITES, car les agents officiels pourraient ne pas reconnaître les nouveaux noms, et ce, bien que toutes les espèces auparavant incluses sous *Aloe* soient couvertes par l'intention originale de la Convention. Ceci est particulièrement préoccupant pour *Aloidendron pillansii* (c'est-à-dire *Aloe pillansii*) qui est inscrite à l'Annexe I. En outre, il peut y avoir confusion concernant les quatre espèces d'*Aloe* qui étaient auparavant classées sous *Chortolirion*.

Recommandations

Nous recommandons de prendre les mesures suivantes pour clarifier l'utilisation par la CITES des noms pour *Aloe* et d'autres genres apparentés :

- 1) ajouter *Aloidendron*, *Aloiampelos*, *Kumara* et les quatre espèces *Aloe* avec synonyme sous *Chortolirion* (18, 19, 20 et 21 ci-dessus) à la Liste des espèces CITES;
- 2) remplacer la famille utilisée pour *Aloe* par Asphodelaceae dans la Liste des espèces et les annexes de la CITES;
- 3) modifier le texte des annexes CITES pour préciser qu'*Aloe* spp. inclut *Aloiampelos* spp., *Aloidendron* spp. et *Kumara plicatilis*;
- 4) informer les Parties des modifications ci-dessus.

Références

- Klopper, R.R., Smith, G.F. et Van Wyk, A.E. 2013. (2129) Proposal to conserve the family name *Asphodelaceae* (*Spermatophyta: Magnoliidae: Asparagales*). *Taxon* 62: 402–403.
- Grace, O.M., Klopper, R.R., Smith G.F., Crouch, N.R., Figueiredo, E., Rønsted, N. et Van Wyk, A.E. 2013. A revised generic classification for *Aloe* (*Xanthorrhoeaceae* subfam. *Asphodeloideae*). *Phytotaxa* 76: 7–14.
- Grace, O.M. 2011. Current perspectives on the economic botany of *Aloe* L. (*Xanthorrhoeaceae*). *South African Journal of Botany* 77: 980–987.
- Klopper, R.R., Smith, G.F., Figueiredo, E., Grace, O.M. et Van Wyk, A.E. 2013. The correct names and synonymy for species of *Aloe* sect. *Chortolirion* (A.Berger) Boatwr. et J.C.Manning. *Taxon* 62: 1266–1267.
- McNeill, J., Barrie, F.R., Buck, W.R., Demoulin, V., Greuter, W., Hawksworth, D.L., Herendeen, P.S., Knapp, S., Marhold, K., Prado, J., Prud'Homme Van Reine, W.F., Smith, G.F., Wiersma, J.H. et Turland, N.J. (éds). 2012. *International Code of Nomenclature for algae, fungi, and plants (Melbourne Code) adopted by the Eighteenth International Botanical Congress Melbourne, Australie, juillet 2011*. Regnum Vegetabile 154. Koeltz Scientific Books, Königstein.
- Newton, L.E. 2001. *Aloe*. In: Egli, U., *CITES Aloe et Pachypodium Checklist*. Jardins botaniques royaux de Kew et Sukkulenten-Sammlung Zurich.